

Province de Québec
Municipalité de La Doré
Lundi, 13 avril 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la paroisse de La Doré, tenue le 13 avril 2015, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M Jacques Asselin, maire
M^{me} Hélène Gagnon, conseillère
MM Yoland Bau, conseiller
Marc Perron, conseiller
Yanick Baillargeon, conseiller
Michel Simard, conseiller
Pierre-Paul Lalancette, conseiller
Stéphanie Gagnon, Directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire, ouvre la séance, récite la prière d'usage, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE ET PRIÈRE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 MARS 2015 ET DU 26 MARS SPÉCIALE 2015
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Enjeux et territoires
 - 4.4 Rapport sur les indicateurs de gestion
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Présentation et acceptation des états financiers consolidés 2014
 - 5.3 Financement règlements 2013-001 & 2014-002 et refinancement règlement 2009-003 : Acceptation de l'offre de financement
 - 5.4 Financement règlements 2013-001 & 2014-002 et refinancement règlement 2009-003 : Autorisation d'emprunt
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 Programme d'établissement : Acceptation d'une demande
 - 8.2 Programme d'établissement : Remise de la subvention
 - 8.3 Gestionnaire d'Information Communautaire : Demande d'aide financière
 - 8.4 Les Loups au Volant : Campagne de financement 2015
 - 8.5 Exposition agricole commerciale régionale de St-Félicien : Partenariat financier

- 8.6 Taxe d'accise sur l'essence : Programmation des travaux
- 8.7 Vente de terrains :
 - 8.7.1 Autorisation de vente lot 4 594 959
 - 8.7.2 Autorisation de vente lot 5 326 865
 - 8.7.3 Autorisation de vente lot 5 326 863
- 8.8 Traversée internationale du Lac St-Jean : Participation financière
- 8.9 Hurricanes Bantam CC : Demande de participation financière
- 8.10 Fédération des villages-relais du Québec : Renouvellement de l'adhésion et autorisation de participation au congrès

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. VOIRIE

- 10.1 Corporation Transport adapté secteur Ashuapmoucouan inc. : Dépôt des états financiers 2014
- 10.2 Ministère des Transports du Québec : Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local : Compensation de base des municipalités

11. SERVICES PUBLICS

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 12.1 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités-Municipalité amie des aînés (MADA) :
 - 12.1.1 Présentation d'un projet de centre d'entraînement communautaire
 - 12.1.2 Présentation d'un projet de réaménagement des bureaux municipaux dans l'église
- 12.2 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités-Réfection et construction des infrastructures municipale (RECIM)- Projets d'infrastructure à vocation municipale et communautaire : Présentation d'un projet de réaménagement des bureaux municipaux dans l'église
- 12.3 Société d'habitation du Québec : Renouvellement de l'entente de gestion #5747 au programme Accès-Logis

13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 13.1 Adoption par résolution du second projet de règlement 2015-002 intitulé «Amendement du règlement de zonage (no. 361-92) ayant pour objet de modifier les usages de la zone rec2 (Récréo-touristique) »
- 13.2 Avis de motion règlement 2015-002 intitulé «Amendement du règlement de zonage (no. 361-92) ayant pour objet de modifier les usages de la zone rec2 (Récréo-touristique) »
- 13.3 Appui à la demande de certification de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons

14. LOISIRS ET CULTURE

- 14.1 Camp de jour municipal 2015 : Budget prévisionnel et autorisation d'embauche
- 14.2 Avis de motion règlement 2015-003 pour nomination de biens classés

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 15.1 Corporation d'aménagement et de développement de La Doré (CADLD): Dépôt des états financiers 2014

16. AFFAIRES NOUVELLES

- 16.1 Demande à Greenpeace : Impacts des actions prises à l'encontre d'entreprises de production

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0
RÉSOLUTION 2015-04-064
ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0
RÉSOLUTION 2015-04-065
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2015

Il est proposé par Michel Simard, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 2 mars 2015 tel que présenté.

POINT 3.0
RÉSOLUTION 2015-04-066
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 MARS SPÉCIALE 2015

Il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 26 mars spéciale 2015 tel que présenté.

POINT 4.1
Rapport du maire RAPPORT DU MAIRE

Le 5 mars, j'ai participé au Conseil de l'industrie forestière. Le 6 mars, j'ai rencontré Me Nicol Tremblay, procureur représentant les collectivités à l'Approche Commune. Également, la même journée, j'ai rencontré le directeur général du CLD Domaine-du-Roy dans le dossier de la relance de la filière feuillue. Le 9 mars, ce même dossier a été présenté à Forêt modèle. J'ai participé à la remise des mentions HD de la MRC Domaine-du-Roy au Moulin des Pionniers dont deux mentions à La Doré soit pour la Maison des Jeunes et le Club internaute aînés. Le 17 mars, j'ai participé à la conférence de presse du Festival des Camionneurs pour l'édition 2015. Le 18 mars, j'ai participé à l'assemblée générale annuelle du Moulin des Pionniers. Le 20 mars, j'ai participé à une rencontre avec les promoteurs de Black Rock. Le 21 mars, j'ai participé à une rencontre du Parti Libéral du Québec afin de donner des suggestions pour le futur économique de la région. Le 24 mars, j'ai participé au lancement de la nouvelle structure Alliance Boréale. Le 25 mars, j'ai participé à la signature d'une promesse d'achat pour l'Auberge La Nuit Boréale. Le 26 mars, j'ai rencontré le comité de maximisation pour la construction de la ligne de transport d'énergie Poste Chamouchouan-Bout-de-l'Île. Une séance d'information aura lieu à La Doré sur ce projet. Le 26 mars, j'ai présenté notre projet d'usine de feuillus à Produits Forestiers Résolu. Le 30 mars, j'ai rencontré le maire de St-Prime en lien avec la MRC Domaine-du-Roy. Le 7 avril, j'ai participé à la conférence de presse pour le développement du Zoo Sauvage. En après-midi, j'ai rencontré Produits Forestiers Résolu en lien avec les coupes de bois sur notre territoire. Le 8 avril, j'ai participé à la séance de consultation du ministère sur le plan d'aménagement forestier du Gouvernement.

Je voudrais vous informer sur le rapport Beaugard en lien avec l'avenir de la forêt. Il n'y aura pas d'avenir en forêt s'il n'y a pas de changement. Il est certain que l'industrie forestière passée est révolue. Les changements dans ce type d'industrie sont longs et coûteux. Le rapport propose des moyens :

- une plus grande souplesse dans l'octroi des volumes de bois non récoltés ;
- d'ici 2031, il faut viser une croissance de 50% de la valeur ajoutée, et ce, sans compter sur le papier;
- conversion de l'industrie forestière afin de remplacer le papier par le bio raffinage ;
- la chimie verte ;
- déblocage afin de remplacer les pâtes et papier afin d'utiliser les copeaux produits par le sciage ;

- reproche au Gouvernement de n'avoir aucune approche de sylviculture intensive.

Plusieurs pays nordiques ont réussi cette transformation de leur industrie forestière alors pourquoi pas nous.

POINT 4.2

Conseillers (ères) RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de mars selon leurs différents domaines d'intervention.

Pierre-Paul Lalancette n'a rien de spécial.

Hélène Gagnon a participé aux rencontres régulières du conseil, à la conférence de presse du Festival des Camionneurs, à l'assemblée générale du Moulin des Pionniers, à une rencontre de la Résidence Dorée et à une rencontre de l'OMH. Elle mentionne que la Résidence Dorée a présenté une offre d'achat sur l'immeuble excédentaire du CSSS afin de démarrer le projet de Résidence Dorée phase II. Elle n'a pu participer à la rencontre de Services et qualité de vie en raison d'un conflit d'horaire. Elle a participé au Rallye des Loups.

RÉSOLUTION 2015-04-067

MOTION DE FÉLICITATIONS AU RALLYE DES LOUPS

Une motion de félicitations est présentée par Hélène Gagnon au comité organisateur du Rallye des Loups afin de souligner le succès obtenu lors de la présentation de l'édition 2015 du Rallye des Loups.

Michel Simard a participé à plusieurs rencontres qui ont déjà été mentionnées soit par le maire ou par madame Gagnon soit à l'assemblée générale annuelle du Moulin des Pionniers, à la conférence de presse du Festival des Camionneurs, les rencontres régulières, les mentions HD de la MRC Domaine-du-Roy, la rencontre de la Résidence Dorée et aux rencontres pour la vente de l'Auberge La Nuit Boréale.

Yanick Baillargeon a participé aux rencontres régulières, à une rencontre du Centre des Loisirs, au Rallye des Loups et à l'activité des cuisines collectives.

Marc Perron n'a pu participer à des rencontres en raison de conflit d'horaire. Il mentionne que la vente de garage communautaire reviendra le 23 mai prochain.

Yoland Bau a participé aux rencontres régulières, à la conférence de presse du Festival des Camionneurs et à la rencontre avec Produits Forestiers Résolu sur les prévisions de coupes forestières.

POINT 4.3

MRC DOMAINE-DU-ROY : ENJEUX ET TERRITOIRES

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de La Doré dans plusieurs compétences et que souvent, les membres du conseil ne sont pas avisés des problématiques touchant l'avenir et le territoire de la Municipalité de La Doré. Les résumés des comités plénières de mars sont déposés aux membres du conseil.

POINT 4.4

RAPPORT: INDICATEURS DE GESTION

La directrice générale dépose les indicateurs de gestion traitant des permis, des dépenses d'énergie, du déneigement et des heures travaillées.

POINT 5.1
RÉSOLUTION 2015-04-068
ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte les journaux des achats du mois de mars 2015, complémentaire de février et janvier 2015 au montant total de 206 781.62\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.2
RÉSOLUTION 2015-04-069
PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2014

Il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le rapport financier consolidé 2014 tel que présenté par Deloitte s.e.n.c.r.l. et préparé par l'administration municipale.

POINT 5.3
RÉSOLUTION 2015-04-070
FINANCEMENT REGLEMENTS 2013-001 & 2014-002 ET REFINANCEMENT
REGLEMENT 2009-003 : ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de la paroisse de La Doré accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Domaine-du-Roy pour son emprunt par billets en date du 20 avril 2015 au montant de 713 200\$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2009-003, 2014-002 et 2013-001. Ce billet est émis au prix de 100\$ CAN pour chaque 100\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

35 500 \$	2.05 %	20 avril 2016
36 200 \$	2.05 %	20 avril 2017
37 100 \$	2.05 %	20 avril 2018
38 200 \$	2.05 %	20 avril 2019
566 200 \$	2.05 %	20 avril 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

POINT 5.4
RÉSOLUTION 2015-04-071
FINANCEMENT REGLEMENTS 2013-001 & 2014-002 ET REFINANCEMENT
REGLEMENT 2009-003 : AUTORISATION D'EMPRUNT

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la Paroisse de La Doré souhaite emprunter par billet un montant total de 713 200 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2009-003	146 800 \$
2014-002	464 118 \$
2013-001	102 282 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré:

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QU'un emprunt par billet au montant de 713 200\$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2009-003, 2014-002 et 2013-001 soit réalisé;
- QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;
- QUE les billets soient datés du 20 avril 2015;
- QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	35 500 \$
2017	36 200 \$
2018	37 100 \$
2019	38 200 \$
2020	39 000 \$(à payer en 2020)
2020	527 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la Paroisse de La Doré émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 20 avril 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2009-003, 2014-002 et 2013-001, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

POINT 6.0

Correspondance RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE DE MARS 2015

Le résumé de la correspondance du mois de mars 2015 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie desdites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

POINT 7.0

Questions PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 8.1

RÉSOLUTION 2015-04-072

PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT : ACCEPTATION D'UNE DEMANDE

CONSIDÉRANT les résolutions 2007-03-058, 2007-06-142 et 2007-08-166;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur rencontre les critères d'admissibilité du programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le versement de la subvention pour le programme d'établissement au propriétaire de l'immeuble suivant:

❖ 5030, rue des Bouleaux #21-241-003 1 500\$

POINT 8.2

PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT : REMISE DE LA SUBVENTION

Monsieur Yoland Bau remet la subvention à une propriétaire admissible. Il lui remet également une pochette d'accueil. Le conseil municipal lui souhaite la bienvenue et souhaite qu'elle se plaise dans notre collectivité.

POINT 8.3

RÉSOLUTION 2015-04-073

GESTION D'INFORMATION COMMUNAUTAIRE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Gestionnaire d'Information Communautaire (GIC) répond à un besoin de communication auprès de la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré utilise le GIC pour transmettre des informations à la population;

CONSIDÉRANT le besoin de logo corporatif afin d'assurer l'anonymat des utilisateurs;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière transmise par Service et Qualité de vie La Doré pour le GIC;

CONSIDÉRANT QUE l'archivage numérique des photos est dans les projets futurs et sera réalisé par le GIC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le versement d'une aide financière de 425\$ pour la mise en place de logo corporatif.

POINT 8.4

RÉSOLUTION 2015-04-074

LES LOUPS AU VOLANT : CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2015

CONSIDÉRANT QUE Les Loups au Volant doivent accroître la sécurité des spectateurs de la piste d'accélération afin de la rendre conforme aux nouvelles réalités de la compétition;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré désire contribuer à la campagne de financement 2015 pour la réfection de la piste d'accélération;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré participe à la campagne de financement 2015 des Loups au Volant pour la somme de 1 000\$.

POINT 8.5

RÉSOLUTION 2015-04-075

EXPOSITION AGRICOLE COMMERCIALE RÉGIONALE DE ST-FÉLICIEN : PARTENARIAT FINANCIER

Il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise une aide financière de 150\$ au comité organisateur de l'Exposition agricole commerciale régionale de St-Félicien.

POINT 8.6

RÉSOLUTION 2015-04-076

TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE : PROGRAMMATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

POINT 8.7.1

RÉSOLUTION 2015-04-077

VENTE DE TERRAINS : AUTORISATION DE VENTE LOT 4 594 959

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de monsieur Michaël Dallaire reçue le 1^{er} avril 2015;

CONSIDÉRANT les résolutions 2007-03-059 & 2007-06-126;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain a été acquis en 2008 pour la somme de 926.41\$, plus les taxes applicables, dans le cadre de la vente pour non-paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QUE la superficie représente 60 m (200 pieds) X 91 m (300 pieds) ce qui représente plus de deux terrains résidentiels standards;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente des terrains pour construction résidentielle d'une superficie de 18 m (60 pieds) X 20 m (100 pieds) est de 500\$;

CONSIDÉRANT la valeur foncière du terrain qui s'élève à 11 300\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la vente du lot 4 594 959 à monsieur Michaël Dallaire pour la somme de 1 000\$. Les frais de contrat, de cadastre, d'arpentage et autres frais sont à la charge de l'acquéreur. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents nécessaires. L'acquéreur aura 12 mois à partir de la signature du contrat de vente pour construire sa résidence s'il désire bénéficier de ce prix de vente. Cette offre est valide jusqu'au 15 mai 2015. Passé ce délai, l'offre de vente sera réputée comme nulle. À défaut de construire dans le délai convenu, le prix de vente sera ramené à 5.92\$/m² et le terrain reviendra de droit à la Municipalité de La Doré et les frais de transfert seront à la charge de l'acquéreur.

POINT 8.7.2

RÉSOLUTION 2015-04-078

VENTE DE TERRAINS : AUTORISATION DE VENTE LOT 5 326 865

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré désire favoriser le développement du Quartier des Pionniers;

CONSIDÉRANT la proposition d'achat de monsieur Dave Cloutier reçue le 2 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- autorise la vente du lot 5 326 865 à monsieur Dave Cloutier, et ce, au prix de 6 500\$, plus les taxes applicables;
- les frais afférents sont à la charge de l'acquéreur;
- le contrat d'achat devra être signé dans les 30 jours suivant la date d'acceptation de la présente résolution;
- l'acquéreur a l'obligation de construction d'une résidence dans les 12 mois suivant la date d'acceptation de la présente résolution;
- une prolongation du délai de construction pourra être accordée sur présentation des arguments valables;
- à défaut de construire dans le délai convenu, l'obligation sera substituée par le paiement de 5.92\$ le mètre carré moins le prix payé à défaut de quoi le terrain reviendra de droit à la Municipalité et les frais de transfert seront à la charge de l'acquéreur ;
- la nouvelle propriété devra respecter le règlement du PIIA de ce secteur;
- le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents nécessaires.

POINT 8.7.3

RÉSOLUTION 2015-04-079

VENTE DE TERRAINS : AUTORISATION DE VENTE LOT 5 326 863

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré désire favoriser le développement du Quartier des Pionniers;

CONSIDÉRANT la proposition d'achat de monsieur Mathieu Dufour reçue le 4 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- autorise la vente du lot 5 326 863 à monsieur Mathieu Dufour et madame Cynthia Naud, et ce, au prix de 6 500\$, plus les taxes applicables;
- les frais afférents sont à la charge des acquéreurs;
- le contrat d'achat devra être signé dans les 30 jours suivant la date d'acceptation de la présente résolution;
- les acquéreurs ont l'obligation de construction d'une résidence dans les 12 mois suivant la date d'acceptation de la présente résolution;
- une prolongation du délai de construction pourra être accordée sur présentation des arguments valables;
- à défaut de construire dans le délai convenu, l'obligation sera substituée par le paiement de 5.92\$ le mètre carré moins le prix payé à défaut de quoi le terrain reviendra de droit à la Municipalité et les frais de transfert seront à la charge de l'acquéreur ;
- la nouvelle propriété devra respecter le règlement du PIIA de ce secteur;
- le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents

POINT 8.8

RÉSOLUTION 2015-04-080

TRAVERSÉE INTERNATIONALE DU LAC ST-JEAN : PARTICIPATION FINANCIÈRE

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise une participation financière de 225\$ pour la campagne de financement 2015 de la Traversée internationale du Lac-St-Jean.

POINT 8.9

RÉSOLUTION 2015-04-081

HURRICANES BANTAM CC : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le versement d'une aide financière de 100\$ pour les Hurricanes Bantam CC pour leur participation à la Coupe Dodge à Laval du 15 au 19 avril 2015.

POINT 8.10

RÉSOLUTION 2015-04-082

FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ET AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré est reconnue comme Village-relais;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération des Villages-relais du Québec fait la promotion des villages-relais reconnus;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération des Villages-relais du Québec joue un rôle important auprès de ses membres et du ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- autorise le renouvellement de l'adhésion à la Fédération des Villages-relais du Québec, et ce, pour la somme de 649\$;
- autorise monsieur Pierre-Paul Lalancette a participé au Congrès annuel de la Fédération des villages-relais du Québec qui se tiendra du 27 au 29 mai 2015 à La Guadeloupe. Les frais afférents à sa participation audit congrès seront à la charge de la Municipalité sur présentation de pièces justificatives.

POINT 10.1

CORPORATION TRANSPORT ADAPTÉ SECTEUR ASHUAPMOUCHOUAN INC. : DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2014

Le maire dépose les états financiers 2014 de la Corporation Transport adapté secteur Ashuapmouchouan inc.

POINT 10.2

RÉSOLUTION 2015-04-083

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL : COMPENSATION DE BASE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 11 426\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nos vérificateurs externes présenteront, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

POINT 12.1.1

RÉSOLUTION 2015-04-084

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS-
MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) : PRÉSENTATION D'UN PROJET DE
CENTRE D'ENTRAÎNEMENT COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la tenue des états généraux en 2011;

CONSIDÉRANT QUE lors de la tenue des états généraux 2011, la population avait mentionné son désir d'avoir des activités sportives et culturelles plus accessibles et diversifiées;

CONSIDÉRANT le projet de centre d'entraînement communautaire;

CONSIDÉRANT les objectifs mentionnés dans la politique locale MADA ;

CONSIDÉRANT l'appui obtenu par différentes groupes d'aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- appui le projet d'implantation d'un centre d'entraînement communautaire;
- autorise la présentation d'une demande de subvention au Programme d'infrastructure Québec-Municipalité-Municipalité amie des aînés (MADA);
- que la Municipalité de la Paroisse de La Doré s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;
- les sommes requises seront prises à même le budget de développement;
- le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tous les documents nécessaires au projet.

POINT 12.1.2

RÉSOLUTION 2015-04-085

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS-
MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) : PRÉSENTATION D'UN PROJET DE
RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX DANS L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement des bureaux municipaux dans l'église;

CONSIDÉRANT les objectifs mentionnés dans la politique locale MADA ;

CONSIDÉRANT l'appui obtenu par la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- appui le projet de réaménagement des bureaux municipaux dans l'église;
- autorise la présentation d'une demande de subvention au Programme d'infrastructure Québec-Municipalité-Municipalité amie des aînés (MADA);
- que la Municipalité de la Paroisse de La Doré s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;
- les sommes requises seront prises à même le budget de développement;
- le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tous les documents nécessaires au projet.

POINT 12.2

RÉSOLUTION 2015-04-086

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS-REFECTION ET
CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALE (RECIM)- PROJETS
D'INFRASTRUCTURE A VOCATION MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE :

PRESENTATION D'UN PROJET DE REAMENAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX DANS L'EGLISE

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement des bureaux municipaux dans l'église;

CONSIDÉRANT l'appui obtenu par la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- appui le projet de réaménagement des bureaux municipaux dans l'église;
- autorise la présentation d'une demande de subvention au Programme d'infrastructure Québec-Municipalité- Réfection et construction des infrastructures municipale (RECIM)- Projets d'infrastructure à vocation municipale et communautaire;
- que la Municipalité de la Paroisse de La Doré s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;
- les sommes requises seront prises à même le budget de développement;
- le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tous les documents nécessaires au projet.

POINT 12.3

RÉSOLUTION 2015-04-087

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC : RENOUELLEMENT DE L'ENTENTE DE GESTION #5747 AU PROGRAMME ACCÈS-LOGIS

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de la Doré accepte de renouveler pour la période du 2014-10-01 au 2018-03-31 l'entente numéro 5747 conclue entre la Société d'habitation du Québec, la Municipalité de La Doré et l'Office municipal d'habitation de La Doré, relative à la gestion de la Résidence Dorée (8 unités) du Programme Accès-Logis. La Municipalité de la Paroisse de La Doré confirme également sa participation financière à l'entente.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2015-04-088

ADOPTION PAR RÉSOLUTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2015-002 INTITULÉ «AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (NO. 361-92) AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LES USAGES DE LA ZONE REC2 (RÉCRÉO-TOURISTIQUE) »

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte par résolution le second projet de règlement 2015-002 intitulé «Amendement du règlement de zonage (no. 361-92) ayant pour objet de modifier les usages de la zone rec2 (Récréo-touristique) ».

POINT 13.2

RÉSOLUTION 2015-04-089

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2015-002 INTITULÉ «AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (NO. 361-92) AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LES USAGES DE LA ZONE REC2 (RÉCRÉO-TOURISTIQUE) »

Avis de motion est donné par Yanick Baillargeon que lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage sera adopté. Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil municipal. Une dispense de lecture est demandée.

POINT 13.3

RÉSOLUTION 2015-04-090

APPUI À LA DEMANDE DE CERTIFICATION DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FORESTIÈRE DE LA RIVIÈRE AUX SAUMONS

CONSIDÉRANT QUE les foresteries privée et communautaire sont des axes prioritaires du développement et de la création de richesses pour notre collectivité;

CONSIDÉRANT l'expertise et les réalisations en aménagement forestier durable et intégré détenues par la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise de solidarité a maintenu et qu'elle a conservé les expériences et les compétences en foresterie des organismes sans but lucratif Corporation d'aménagement et de développement de La Doré inc. et de la Corporation de développement forestier de La Doré acquises depuis 1993;

CONSIDÉRANT les certifications qui lui sont reconnues et qui ont été reconduites par son personnel;

CONSIDÉRANT QUE le territoire municipal de La Doré comprend des superficies de 280 km² où sont fortement représentées les agroforesteries en tenure privée, tenure publique et en délégation de gestion;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs prescrit lui-même des obligations aux détenteurs de CAAF dans notre zone municipale et dans celles de notre proximité (les TNO# 2 & #3), incluant le territoire de trappe communautaire #74;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux producteurs forestiers locaux, et aussi de notre voisinage immédiat, souhaitent avoir des ressources techniques locales afin de les soutenir et de les accompagner;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons est un partenaire important dans le projet municipal de forêt de proximité comme aménagiste;

CONSIDÉRANT QUE le projet municipal ayant débuté en 1993 inclut désormais toutes les tenures incluant les boisés privés et ceux de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une coopérative de solidarité incorpore les producteurs pouvant y adhérer volontairement ainsi que les entreprises forestières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré recommande à l'Agence forestière du Lac St-Jean de reconnaître l'expertise et la compétence de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons et de lui accorder les certifications pour lesquelles elle rencontre les exigences ce qui l'instrumentera dans sa mission et son rôle au plan communautaire et comme entreprise collective.

POINT 14.1

RÉSOLUTION 2015-04-091

CAMP DE JOUR MUNICIPAL 2015 : BUDGET PRÉVISIONNEL ET AUTORISATION D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en accord avec la création d'un camp estival pour les jeunes de 5 à 12 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer financièrement à la mise en place du camp de jour estival 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- autorise un budget prévisionnel de 17 000\$ pour la tenue d'un camp de jour estival en 2015, 10 000\$ seront assumés par la Municipalité ; 2 000\$ proviendront de subventions d'emplois étudiant et 5 000\$ des d'inscription des participants. Les sommes seront prises dans le budget de dépenses prévu à cette fin ;

- autorise la directrice générale à procéder aux achats nécessaires pour la mise en place du camp de jour estival 2015;
- autorise la directrice générale à faire la demande de collaboration auprès de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, du Complexe sportif et auprès de tous autres organismes ou partenaires nécessaires à la bonne mise en place du camp de jour estival 2015;
- autorise la directrice générale à procéder à l'embauche des animateurs;
- autorise la secrétaire-trésorière à signer tous autres documents pertinents à la mise en place du camp de jour estival 2015.

POINT 14.2

RÉSOLUTION 2015-04-092

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2015-003 POUR NOMINATION DE BIENS CLASSÉS

Avis de motion est donné par Hélène Gagnon que lors d'une prochaine séance, un règlement portant sur la nomination de biens classés sera adopté. Les biens visés sont :

Nom : Maison de Marie

Adresse : 4205, chemin des Pionniers

Cadastre : 4 594 363 & 4 594 387

L'édifice est en bon état et n'a subi aucune modification majeure depuis sa construction au début des années 1900.

Nom : Atelier Mécanique Félix Trottier & Fils et son outillage

Adresse : 4205, chemin des Pionniers

Cadastre : 4 594 363 & 4 594 387

L'édifice est en bon état et n'a subi aucune modification majeure depuis sa construction en 1894.

Les édifices visés sont en bon état de conservation et ils présentent un intérêt architectural et patrimonial. Il y a lieu d'éviter que la Maison de Marie et l'Atelier mécanique Félix Trottier & Fils et son outillage soient démolis afin de préserver leur valeur historique.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 mai 2015, à 9h à la salle du conseil municipal. L'assemblée a pour but d'expliquer les conditions reliées à la conservation. Au cours de cette assemblée publique, monsieur Martin Bouchard, secrétaire du Comité consultatif en urbanisme de La Doré expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement 2015-003 sera adopté lors de la séance régulière du conseil municipal prévue pour le 6 juillet 2015 à 20h. Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil municipal. Une dispense de lecture est demandée.

POINT 15.1

CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA DORÉ (CADLD) : DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2014

Le maire dépose les états financiers 2014 de la Corporation d'aménagement et de développement de La Doré.

POINT 16.1

RÉSOLUTION 2015-04-093

DEMANDE À GREENPEACE : IMPACTS DES ACTIONS PRISES À L'ENCONTRE D'ENTREPRISES DE PRODUCTION

CONSIDÉRANT la prise de position par de nombreux élus et parties prenantes dans le litige entre Greenpeace, la compagnie forestière Produits Forestiers Résolu et des effets sur les acteurs des régions et les collectivités forestières;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de La Doré et d'autres municipalités soutiennent qu'il est important de signifier à Greenpeace les effets de leurs actions sur la durabilité des générations présentes et futures;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie forestière, dont Produits Forestiers Résolu, tout comme toutes les entreprises forestières québécoises, doivent respecter des normes gouvernementales et environnementales très strictes et obligatoires;

CONSIDÉRANT QUE la ressource forestière est exploitée et gérée dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement durable des forêts vise à maintenir ou à améliorer la santé à long terme des écosystèmes forestiers afin d'offrir aux générations d'aujourd'hui et de demain les avantages environnementaux, économiques et sociaux que procurent ces écosystèmes;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec apporte un soin jaloux à l'évaluation de la performance forestière et environnementale et que l'accès à la matière ligneuse en forêt publique est un privilège accordé à un nombre restreint d'organismes, d'entreprises forestières et d'usines de transformation du bois.

CONSIDÉRANT QUE ceux qui jouissent de ce privilège doivent s'acquitter de certaines obligations notamment celles de s'assurer que la récolte des bois respecte les indicateurs de performance établis par ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a mis en place un outil précieux pour la mise en œuvre du nouveau régime forestier soit un système de gestion environnementale et d'aménagement durable des forêts.

CONSIDÉRANT QUE ce système permet de réduire les impacts de ces activités d'aménagement forestier sur l'environnement par la mise en place, dans toutes les régions du Québec, de mécanismes de gestion rigoureux;

CONSIDÉRANT QU'en 2005, le Ministère a adopté onze Objectifs de Protection et de Mise en Valeur (OPMV) des ressources du milieu forestier qui ont été intégrés aux plans généraux d'aménagement forestier de 2008-2013. Chaque unité d'aménagement forestier a des objectifs qui devaient être atteints par la réalisation d'activités d'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a étudié ces activités dans le but de vérifier si les modifications avaient des effets néfastes sur l'environnement forestier ;

CONSIDÉRANT QUE par sa réglementation, le Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs s'est employé à trouver les moyens pour y remédier;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a adopté une politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier.

CONSIDÉRANT QUE cette politique encadre la tenue des consultations publiques que le ministre des Ressources naturelles tient auprès de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la forêt, au Québec tout comme ailleurs, contribue largement à l'économie, à la vie sociale et à des mesures de conservation et de protection de la planète ;

CONSIDÉRANT QUE dans l'ensemble des régions au Québec, la forêt, c'est le pain et le beurre des citoyens qui l'habitent et que nous en prenons un soin jaloux, pour les générations futures.

EN CONSEQUENCE, pour toutes ces raisons et plusieurs autres, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré:

- Que Greenpeace évalue dorénavant les impacts de leurs actions sur les travailleurs, leurs familles et les régions, dans leur campagne de boycottage de produits provenant de la transformation par les industriels forestiers du Québec de la matière ligneuse et de la forêt;

- Que Greenpeace trouve des solutions par des pourparlers afin de mettre un terme aux effets désastreux sur l'économie de plusieurs régions du Québec, dans leur litige envers cette industrie;
- Que soit transmise une copie de la présente résolution à :
 - M. Nicolas Mainville, directeur pour Greenpeace Québec
 - M. Richard Garneau, Président et Chef de la direction Produits Forestiers Résolu
 - M. Philippe Couillard, Député du comté Roberval et Premier ministre du Québec
 - Madame Stéphanie Vallée, Ministre de la Justice et Procureure générale du Québec, Ministre responsable de la Condition féminine, Ministre responsable de la région de l'Outaouais
 - M. Laurent Lessard, Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
 - M. Jacques Daoust, Ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportation
 - M. David Heurte, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
 - M. Pierre Moreau, Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
 - M. Stéphane Bédard, Chef de l'opposition officielle
 - M. François Legault, Chef du deuxième groupe d'opposition
 - Municipalités de la MRC du Domaine-du-Roy
 - MRC Domaine-du-Roy
 - MRC Maria-Chapdelaine
 - MRC Lac-St-Jean-Ouest

POINT 17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions

Monsieur André Côté :

Questions :

1. Y a-t-il des programmes d'aides ou des opportunités pour le lancement d'entreprise ?
2. Possibilités de développement près de la rivière, où en est le projet ?
3. Qui nomme le coordonnateur de la Maison des jeunes et quel est son mandat ?
4. J'aimerais connaître vos suggestions que vous avez faites au Parti Libéral ?
5. Lors de la présentation des états financiers 2014, le surplus des organismes communautaires a été récupéré et je voudrais savoir qui a généré ses surplus et pourquoi les transférés ?

Réponses :

1. Pour un projet d'entreprise, nous avons des programmes qui pourraient s'appliquer. Venez rencontrer l'administration municipale pour plus de détails.
2. Il y a pleins de projets autour de la rivière aux Saumons. Venez rencontrer l'urbanisme ou la directrice générale à ce sujet.
3. La Maison des Jeunes est régie par un conseil d'administration indépendant et nomme elle-même son coordonateur.
4. J'ai suggéré que nous devrions relancer l'usine de sciage à La Doré, qu'il fallait améliorer nos partenariats avec les autochtones, qu'au niveau touristique les petites municipalités étaient souvent laissées pour compte et d'autres suggestions. Nous sommes à préparer un mémoire avec le CLD Domaine-du-Roy pour le sommet économique.
5. Les trois corporations visées sont des organismes para-municipaux. S'ils ont un déficit, nous absorbons celui-ci et s'ils ont des surplus, nous devons les intégrer dans notre système comptable. La directrice générale peut vous donner des informations complémentaires.

POINT 18.0

RÉSOLUTION 2015-04-094

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h45, il est proposé par Yanick Baillargeon de lever la présente séance.

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale